

Bulletin de Santé du Végétal des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

LA SANTE DES JARDINS ET ESPACES VERTS

N°07 - 09/10/2026

A RETENIR

A SURVEILLER :

- Ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Jussies invasives (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*)
- Fourmis invasives
- Processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)
- Galles du chêne
- Chenille bucéphale (*Phalera bucephala*)
- Punaise diabolique (*Halyomorpha halys*)
- Carpocapse des pommes et des poires (*Cydia pomonella*)
- Prophylaxie en automne

VIGILANCE SUR...:

- Capricorne asiatique (*Anoplophora chinensis* et *A. glabripennis*)
- Cochenille tortue du pin (*Toumeyella parvicornis*)

Financé par



Retrouvez gratuitement les BSV sur le site de la [DRAAF](#)

[AURA](#)



Retrouvez gratuitement le BSV JEVI sur le site de

[FREDON AURA](#)

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations biologiques et épidémiologiques issues d'un réseau d'observateurs formés et accompagnés par un animateur régional, rédacteur du BSV. Plus les observateurs sont nombreux et bien répartis sur le territoire, plus le BSV donne une image précise et fiable de la santé des végétaux dans les différents espaces végétalisés (parcs et jardins publics, jardins historiques, terrains de sport, infrastructures, serres de collection, jardins privés, etc.).

Rejoignez le réseau de votre région et participez à l'enrichissement des BSV tout en renforçant vos connaissances en santé et protection des végétaux !

[Inscrivez-vous en remplissant le formulaire](#)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)





NOTE DE BIODIVERSITE

Retrouvez l'ensemble des Notes nationales Biodiversité sur
ECOPHYTO PIC



**Note nationale
Abeilles**



**Note nationale
Flore de bords de
champs**



**Note nationale
Oiseaux**



**Note nationale Vers
de terre**



**Note nationale
Coléoptères**



**Note nationale
Papillons**



**Note nationale
Araignées**



**Note nationale
Arbres et haies
champêtres**



**Note nationale
Chauves-souris**



**Note nationale
Insectes auxiliaires**

L'ensemble des Notes nationales Biodiversité sont consultables sur le site ECOPHYTO PIC :
<https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>

Financé par



Trois nouvelles notes sont parues dernièrement :

NOTE NATIONALE MARES

Les mares sont des milieux humides de petite taille et de faible profondeur. Une majeure partie d'entre elles (jusqu'à 90% selon les territoires !) sont d'origine humaine. Il existe de nombreux types de mares : les mares abreuvoir, les mares d'habitation, les mares de carrière, les mares de culture, les mares de platières, les mares de routes, les mares forestières, les mares ornementales, les mouillères... Toutes ont leurs caractéristiques particulières. Plus d'informations [ICI](#).



NOTE NATIONALE POLLINISATEURS

La pollinisation est le transport du pollen depuis les organes de reproduction mâles (étamines) vers les organes de reproduction femelles de la fleur (pistil). On distingue l'autopollinisation (la fécondation d'une plante à fleur par son propre pollen ou par le pollen d'une fleur de la même plante) et la pollinisation croisée (quand la plante est fécondée par le pollen d'une autre plante de la même espèce). Le pollen peut être transporté par des animaux ou par des éléments abiotiques (vent, eau). Dans cette fiche on s'intéressera plus particulièrement à la pollinisation croisée réalisée par des insectes. Plus d'informations [ICI](#).



NOTE NATIONALE TROGNES

La taille en trogne est une technique traditionnelle de taille des arbres qui se base sur le fait de couper le tronc ou les branches maîtresses de l'arbre, ce qui provoque le développement de rameaux et un renflement au sommet du tronc et/ou aux autres niveaux de coupe. La trogne permet de produire durablement une ressource (fourrage, bois énergie, bois d'œuvre, bois fertile). Loin de tuer l'arbre, cette technique peut considérablement allonger sa durée de vie quand elle pratiquée régulièrement, sur la bonne essence et avec les bons gestes. Aujourd'hui encore, tailler des arbres en trogne peut avoir de nombreuses utilités : production de bois, support de biodiversité, stockage de carbone... Plus d'informations [ICI](#).



Suspicion d'un organisme nuisible ?

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à bsv.jevi@fredon-aura.fr, en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date.



Financé par

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse de 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes.

Les mares et leur biodiversité

Leur rôle dans l'agroécosystème, comment les gérer et les favoriser

Brins d'infos

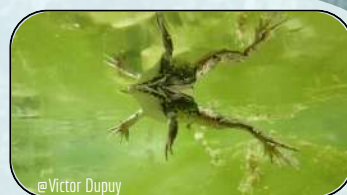
Les mares sont des milieux humides de petite taille et de faible profondeur. Une majeure partie d'entre elles (jusqu'à 90% selon les territoires !) sont d'origine humaine. Il existe de nombreux types de mares : les mares abreuvoir, les mares d'habitation, les mares de carrière, les mares de culture, les mares de platières, les mares de routes, les mares forestières, les mares ornementales, les mouillères... Toutes ont leurs caractéristiques particulières. [\[CLIC-info\]](#)

! Les usages traditionnels des mares ont tendance à disparaître, et elles sont donc de moins en moins nombreuses. Pourtant elles ont un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité et dans la résilience des territoires.

Ecologie

Ecologie / la biodiversité foisonnante des mares

Les mares servent de refuge, de lieu d'alimentation et de lieu de reproduction à de nombreuses espèces animales et végétales, dont de nombreuses sont rares et fragiles.



Oiseaux (bergeronnettes, bruants, martin-pêcheurs...) [\[CLIC-info\]](#)

Insectes adultes volants (libellules, demoiselles, mouches, moustiques...) [\[CLIC-info\]](#)

Insectes et araignées aquatiques (dytiques, nêpes, notonectes, dolomède des marais...). Formes adultes et larves.

Amphibiens adultes et larves (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres...) [\[CLIC-info\]](#)

Pontes d'amphibiens

Poissons

Les spécialistes des mares considèrent que la présence de poissons est dommageable à la biodiversité. Cela dépend bien sûr de nombreux facteurs, mais il faut prêter attention à ce point.

FLORE: [\[CLIC-info\]](#)

- Arbres et arbustes (saules, prunelliers, ronces...)
- Plantes amphibies (joncs, iris des marais...)
- Plantes aquatiques enracinées (potamots, glycères, renoncules aquatiques...)
- Plantes aquatiques flottantes (morènes, lentilles...)

Zoom sur l'infiniment petit

Les organismes microscopiques jouent un rôle fondamental. Les bactéries, le phytoplancton, le zooplancton, et d'autres organismes unicellulaires servent de nourriture principale à tout le reste de l'écosystème et jouent le rôle de décomposeurs de la matière organique. [\[CLIC-video\]](#)



Ecologie / des milieux en regression

Le remembrement rural, le comblement et le drainage ont eu un impact important sur le nombre de mares. Plus de 50% de la surface des zones humides en France a été perdue entre les années 1960 et 1990 (Bernard, 1994). De même, une diminution du nombre de mares est observée depuis ces dernières décennies, touchant particulièrement les mares de petite taille (Oertli & Frossard, 2013).

Ecologie/ services écosystémiques

Avec les pairies, les haies et les fossés, les mares font partie de la "Trame Verte et Bleue". [\[CLIC-info\]](#)

Elles rendent de nombreux services : permettent de gérer la ressource en eau, constituent des réservoirs d'eau douce non négligeables, limitent les inondations, jouent un rôle épurateur en éliminant les polluants diffus, accueillent une grande biodiversité ... [\[CLIC-info\]](#)

Enfin, elles font partie de notre histoire, et caractérisent de nombreux territoires !

Mares et agriculture

Mare agricoles / Un outil pour la transition agroécologique [\[CLIC-info\]](#)

Mares à incendies, mares abreuvoirs, mares puisards, mares de gestion des crues, mares épuratoires... Les mares du milieu agricole fournissent de nombreux services dans les exploitations et permettent d'améliorer la résilience de celles-ci face aux changements climatiques.

- Gestion et préservation de la ressource en eau
- Limitation des inondations et de l'érosion des terres agricoles
- Favorisation de nombreux auxiliaires de cultures
- Création d'îlots de fraîcheurs pour les animaux d'élevage, etc.



Les libellules sont des insectes prédateurs de compétition, à la fois dans leur état larvaire et adulte !

Les mares sur le terrain : gestion et action

Sur le terrain/En amont

Faire en fonction du terrain

Dans le milieu agricole, l'idéal est d'étudier le terrain et le réseau hydrique local pour implanter des mares là où elles auraient eu tendance à se créer naturellement.



@Victor Dupuy

Démarches légales

Pour une mare en dessous de 100m², il y a peu de réglementation. Il est recommandé de s'adresser à sa mairie, et de s'éloigner de 50m des habitations, et de 15 m des cours d'eau et point de captage. Ne pas hésiter à se rapprocher d'associations compétentes en cas de questions [\[CLIC-info\]](#)

Sur le terrain/ Créer une mare vivante

[\[CLIC-info\]](#) [\[CLIC-vidéo\]](#)

Choisir le bon emplacement

- Topographie : creuser là où l'eau converge et stagne (attention à ne pas détruire une zone humide déjà existante);
- Il faut du soleil, mais un peu d'ombrage (un tiers d'ombrage en moyenne);
- Si possible isoler la mare des vents dominants (haie ou de hautes herbes);
- Adosser la mare à une haie en restant à quelques mètres des arbres (trop de feuilles dégradent la qualité de l'eau en se décomposant);

S'assurer de l'étanchéité

On peut travailler avec de l'argile, ou par simple terrassement (selon le type de sol) lorsqu'on a une source d'eau régulière (toiture, fossé / noues, drains, source, etc.). Sinon, il est possible d'utiliser une membrane (liner) en privilégiant l'EPDM (caoutchouc de synthèse résistant et neutre pour le milieu).



@Victor Dupuy

Créer un milieu accueillant

- Créer des zones de faible profondeur qui se réchauffent vite, et des zones de plus de 80 centimètres de profondeur (à l'abri du gel en hiver);
- Viser un mètre à un mètre cinquante de profondeur au plus bas (le but est d'éviter que la mare ne s'assèche trop tôt, avant la sortie des têtards).
- Créer des contours sinueux pour augmenter la surface des berges.

Laisser venir la biodiversité

Pour des mares pédagogiques, ou dans des territoires avec peu de continuités écologiques on peut envisager d'apporter des "amorces" (plantes, substrat) mais l'idéal reste la libre évolution. Le fait de créer la mare va attirer de nombreux organismes. Les odonates et les amphibiens arriveront plus vite que vous ne pouvez l'imaginer !

Sur le terrain/ La gestion

Un milieu à entretenir

Les mares tendent naturellement à se refermer. Leur entretien consiste à en rajeunir régulièrement une partie (les 2/3 maximum) par des fauches, le retrait des végétaux morts, une remise en lumière, des curages quand la couche de vase est trop épaisse.

Une mare d'un mètre de profondeur nécessite généralement un curage tous les 5 à 10 ans, ou une restauration tous les 20 ans.

Astuce : avant de rajeunir une mare, on peut en créer une nouvelle juste à côté pour que les organismes présents dans l'ancienne mare colonisent la nouvelle !

Attention à la saison

- Toujours travailler dans l'eau à l'automne, avant les gels d'hiver pour ne pas impacter les espèces en reproduction et leurs larves (têtards, etc.).
- Pratiquer une fauche tardive et/ou différenciée autour de la mare à l'automne également.

Bonnes pratiques (liste non exhaustive)

- Restaurer et créer de nouvelles mares ! (ressources ci-dessous)
- Choisir un placement judicieux en visant une mosaïque de milieux;
- Mettre en place un entretien régulier;
- Limiter au maximum toute pollution de la mare par des produits phyto-pharmaceutiques;

Ressources générales:

- [\[CLIC\]](#) Livret "Créer et entretenir une mare" - Groupe Mares
- [\[CLIC\]](#) Livret "Les mares et la réglementation, pour faire simple" - Groupe Mares
- [\[CLIC\]](#) Dossier technique complet "Ponds and Pondsapes:" PONDERFUL
- [\[CLIC\]](#) Mini-guide Salamandre "Une mare pleine de vie" - CEN
- [\[CLIC\]](#) Livrets "Créer une mare" et Gérer une mare" Cahiers techniques CPN
- [\[CLIC\]](#) Livret "La Hulotte" n°21 à commander "Spécial mare"

Quelques focus régionaux :

- [\[CLIC\]](#) Livret "Mares agricoles Hauts de France" - CA Hauts de France
- [\[CLIC\]](#) Livret "Les mares au sein d'une exploitation agricole" - PRAM Normandie
- [\[CLIC\]](#) Page internet "Les mares" - ARB Centre-Val de Loire
- [\[CLIC\]](#) Livret "Les mares prairiales à triton crêté" - CEN Isère et Rhône Alpes
- [\[CLIC\]](#) Guide technique - PNR des Caps et Marais d'Opale
- [\[CLIC\]](#) Livret "Les mares agricoles de Bourgogne" - Réseau Mares Bourgogne

Valorisation des mares/ témoignages

Dominique SENECAT

Eleveur à Wirwignes (62)

" Cette année, ma mare est restée en eau durant toute la période estivale. Cela représente un gain de temps et d'argent respectable. D'habitude, nous sommes obligés de faire des allers-retours réguliers jusqu'à la pâture pour apporter de l'eau au bétail. Ces trajets sont coûteux en gasoil, en temps et en main d'œuvre ; le mètre cube d'eau se paye lui aussi. Grâce à la restauration de ma mare, je n'ai pas eu besoin d'apporter d'eau supplémentaire."

[\[CLIC\]](#) SOURCE : Guide technique- PNR des Caps et Marais d'Opale

Benoit Gil

Viticulteur à Pézenas (34)

La création de la mare s'est faite avec l'aide de la LPO, et en chantier participatif avec un lycée du coin. Mais Benoit Gil ne veut pas être réduit à "un écolo romantique". La mare sera utile au fonctionnement de l'exploitation, et permettra d'attirer des auxiliaires : " On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de point d'eau (...). Si cette expérience réussit, on fera une dizaine de mares. (...) Quand on explique à nos clients qu'en plus d'être en bio, on favorise la biodiversité, ça leur parle."

[\[CLIC\]](#) SOURCE : Créer des mares pour réconcilier agriculture et biodiversité - Reporterre



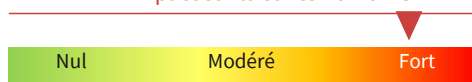
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE (*Ambrosia artemisiifolia*)

Description :

cf. BSV JEVI 2025 n°4 et BSV JEVI 2025 n°5

Impact sur la santé humaine



Enjeu pour la santé humaine

Observations

L'ambrosie est largement installée sur le territoire d'Auvergne Rhône Alpes.
Elle est actuellement en grenaison.



Ambrosie à feuilles d'armoise



Nuisibilité

L'ambrosie est un véritable problème de **santé publique**. En effet, son pollen provoque des réactions allergiques.

La période à risque pour les personnes sensibles court **de fin juillet à début octobre**, correspondant à la **période de floraison** (fleurs mâles). C'est à ce moment qu'un **pollen extrêmement allergisant** est émis à raison de plusieurs millions de grains par plante et par jour.

Méthode de contrôle

La lutte contre l'ambrosie est obligatoire (Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017)

En Auvergne-Rhône-Alpes, tous les départements sont concernés par des arrêtés préfectoraux et des plans de lutte qui précisent les actions à mettre en œuvre.

Les plantes peuvent être arrachées puis laissées sur place pour limiter les risques de dispersion des graines présentes dans le chevelu racinaire.

Dans le cas d'utilisation de machines, attention également à la dispersion de graines, c'est l'une des causes majeures de l'extension de l'aire de répartition des ambrosies. La priorisation des ordres de passage sur les secteurs, en fonction du niveau de présence de l'ambrosie, et le nettoyage rigoureux des engins après toute intervention sur une zone contaminée sont la clé de la stratégie de limitation de la dispersion de cette plante.

Vous avez repéré de l'ambrosie ?

Une plateforme dédiée est à votre disposition !

Vous pouvez répertorier la présence d'ambrosie directement sur le terrain et assurer la remontée d'informations grâce à la **plateforme nationale de signalement** : **signalement-ambrosie.fr**

Financé par

Jussies invasives (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*)

Description

Les jussies (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*) sont des plantes aquatiques originaires d'Amérique du Sud, aujourd'hui largement présentes dans plusieurs régions françaises. Introduites à l'origine pour leurs qualités ornementales, elles se sont progressivement échappées des jardins et des bassins pour coloniser les milieux naturels. Elles sont désormais considérées comme des plantes exotiques envahissantes, dont la présence nécessite une vigilance particulière.

Les jussies sont des plantes aquatiques aux tiges longues et ramifiées, portant des feuilles ovales à allongées, vertes et luisantes. Elles se reconnaissent surtout à leurs grandes fleurs jaunes à cinq pétales, visibles en été, et à leurs tapis denses flottant à la surface de l'eau.

On les retrouve dans les milieux humides et les eaux calmes ou peu courantes : mares, étangs, fossés, canaux, berges et zones humides. Elles peuvent se développer très rapidement (**sa biomasse peut doubler en deux semaines**) et former des tapis végétaux très denses à la surface de l'eau. À terme, sa présence **réduit la diversité des espèces végétales des milieux humides et peut même poser des problèmes aux infrastructures**: blocage de l'écoulement des eaux dans les canaux, les réseaux de fossés et



jussie à grandes fleurs - C. PIERRE (FREDON AURA)

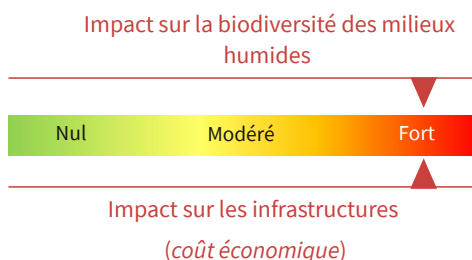
les systèmes de drainage, perturbation de la navigation, blocage des installations de pompage voire aggravation des risques d'inondation en amont en modifiant la dynamique des crues..

Sa gestion est donc primordiale et **doit être opérée le plus rapidement possible et avec le plus grand soin** car la dispersion des Jussies se fait principalement de façon végétative à partir de fragments de tiges ou de racines. Dans le cas contraire, un arrachage ou un curage réalisé sans précaution peut contribuer à déplacer la plante vers d'autres secteurs. Le matériel utilisé sur un site infesté doit également être nettoyé soigneusement avant d'être réutilisé ailleurs. L'éradication complète est souvent difficile. Les interventions doivent généralement être répétées plusieurs années et faire l'objet d'un suivi régulier. La réussite dépend notamment de la précocité de la détection, de la taille du foyer et des caractéristiques du site.

Pour les gestionnaires, le meilleur réflexe est donc de **repérer rapidement les nouveaux foyers, intervenir avec précaution et éviter toute dissémination lors des travaux d'entretien**. Une gestion adaptée des jussies permet ainsi de préserver la biodiversité des mares, étangs et zones humides, tout en limitant les coûts et la difficulté des interventions futures.

Observations

Les jussies invasives sont largement présentes dans le département de l'Ain et le long du Rhône en Drôme-Ardèche.



Vous pensez avoir observé une jussie invasive ?

Vous pouvez nous le signaler à bsv.jevi@fredon-aura.fr

Financé par



Fourmis invasives

Ces dernières années, plusieurs espèces de fourmis invasives ont été signalées dans notre région : *Tapinoma magnum*, *Tapinoma ibericum*, *Tapinoma dariori*, *Lasius neglectus* et *Tapinoma melanocephalum*.

Elles ont notamment été signalées dans les villes de Lyon et plusieurs communes de la métropole autour de Lyon (69), Grenoble (38), Vaugneray (69), Vaugneray Morestel (38), Colombier-Saugnieu (69), Vienne (38), Perreux (42).

Elles sont dispersées par le biais des activités humaines (transport de plantes en pots, gravats, sols...)

Biologie

Ces fourmis invasives ont la particularité de se disperser sur le territoire par bourgeonnement : les colonies "filles" restent connectées à la colonie-mère. Les *Tapinoma* peuvent ainsi former des colonies contenant 20 millions d'ouvrières et plusieurs dizaines de milliers de reines. Les colonies peuvent s'étendre sur plusieurs milliers de m², et les fourmis peuvent se déplacer dans un rayon de plus de 30 mètres autour du foyer.

Cette organisation constitue pour ces espèces invasives un avantage compétitif sur les espèces locales, notamment pour les ressources alimentaires.

Nuisances

Leur présence entraîne des nuisances :

- sur les végétaux (dégâts aux cultures, impacts sur les populations de pucerons)
- sur l'environnement (impacts sur les populations de fourmis autochtones)
- sur l'homme (morsures, dégâts matériels importants, ex. installations électriques)

Reconnaissance

Souvent de petite taille, l'identification des fourmis exotiques invasives est difficile. Une observation de terrain n'est pas suffisante et l'avis d'un expert en laboratoire est nécessaire. Néanmoins on peut citer quelques éléments de reconnaissance : les fourmis du groupe *Tapinoma* ont une odeur de type "beurre rance" caractéristique. Par ailleurs, leurs ouvrières peuvent avoir des tailles différentes, elles peuvent mesurer de 1 à 5 mm.

En cas de doute, contactez FREDON AURA.

Méthodes préventives

La **renaturation de l'environnement** local, qui permet de favoriser le retour des fourmis autochtones, est la première mesure à adopter pour prévenir l'installation des fourmis invasives.

Par ailleurs, les fourmis invasives sont dispersées par le biais des activités humaines (transport de plantes en pots, de gravats, sols, déchets verts...). Il est donc important que tous les acteurs **évitent de les disperser** :

- **Paysagistes** : Réalisez des contrôles réguliers **avant le transport ou après le stockage** de plantes en pots, de



Dégâts sur végétaux - suspicion de *Tapinoma* sp.



Polymorphisme des ouvrières de *Tapinoma magnum* - Alain LENOIR

matériaux, de terre, de déchets verts, pour éviter le déplacement de fourmis invasives.

- **Producteurs et vendeurs de végétaux** : Réalisez des **contrôles réguliers à l'intérieur et aux abords des bâtiments et serres**. Soyez en alerte au moment de **la mise en pot des plantes, et avant leur transport**. Le bassinage des plantes en pot pendant 24 à 48h avant l'export permet de résoudre le problème de dissémination.
- **Communes, jardiniers** : soyez attentifs à l'**importation de plantes**, les fourmis pouvant être déplacées dans les pots. La dispersion de *Tapinoma magnum* est notamment liée au commerce de plantes méditerranéennes, en particulier des oliviers.

Méthodes de lutte

En cas de présence de fourmis invasives, la fiche pratique ci-après présente les moyens de lutte curatifs à mettre en oeuvre :

- Prospector et détruire rapidement les sites d'hivernage par le froid, l'excavation, et l'eau chaude savonneuse
- Détruire régulièrement les colonies par le chaud, déranger les colonies (supprimer les couveuses, limiter l'accès aux arbres)

FICHE PRATIQUE / Lutter contre les fourmis envahissantes (ex : *Lasius neglectus*, *Tapinoma magnum*)



novembre -> mars

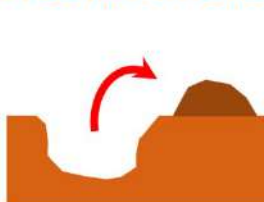
Pour hiverner, les fourmis quittent leurs habitats d'été pour se mettre en terre.

Il faut **trouver et détruire les sites d'hivernage** par le froid, l'excavation et les arroser copieusement avec de l'eau chaude (70°C) légèrement savonneuse.



Soulever

+ Exposer au froid



Creuser

Détruire le nid



Noyer

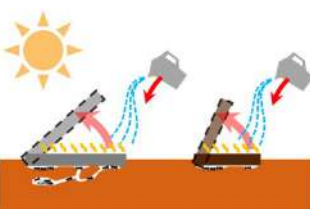
Eau chaude (70 °C)
un peu savonneuse

avril -> septembre

- ✓ Installer des **solariums** à l'extérieur (ex : planches, dalles, pierres plates au soleil) et détruire régulièrement tous les œufs et larves visibles (+ eau chaude 70°C).

- ✓ **Supprimer toutes les plantes en pots**, ce sont des couveuses solaires.

- ✓ **Limiter l'accès aux arbres** à l'aide de glue (ce sont des ressources pour les fourmis : élevage de pucerons, nectar).



Créer des solariums
+ détruire régulièrement les colonies



Supprimer les couveuses
(ex : plantes en pots)



Limiter l'accès aux arbres (glue)



Empoisonner

Inutile car inefficace sur les colonies de fourmis invasives !

+ En toutes saisons : favoriser et accueillir globalement la biodiversité animale et végétale sur votre terrain !

Protéger les espèces de fourmis locales, planter des haies, installer de nombreuses variétés de plantes et essences d'arbres locales, créer des abris et des refuges (tas de bois, de branches, de pierres) et attirer les auxiliaires, limiter la tonte et la taille, composter, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires, créer une mare, créer une friche, composter...

v2024

Vous souhaitez en savoir plus ?

FREDON AURA a mis en ligne un dossier technique :

https://www.fredon.fr/aura/sites/default/files/Pole_SV/Dossier_technique_fourmis_VF_0.pdf

Vous trouverez également dans ce document des informations sur la fourmi électrique, découverte dans le Var en 2022.

Financé par



Liberté
Égalité
Fraternité

Bulletin de Santé du Végétal « Jardins, Espaces Végétalisés
et Infrastructures » - Auvergne Rhône Alpes
BSV n° 07 du 09/10/2026



Processionnaire du pin *Thaumetopoea pityocampa*



Enjeu pour la
santé humaine

Biologie et nuisibilité

Voir le BSV JEVI 2026 n°1

Observations

Les chenilles commencent leur développement. Des prénids vont bientôt apparaître.

Moyens de lutte



Retrouvez les produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Le recours aux produits de biocontrôle à base de **Bacillus thuringiensis** (Bt) est efficace sur les jeunes stades larvaires des chenilles. Ils doivent être appliqués suivant les règles d'application des produits phytosanitaires.

La mise en place d'un **piège intercepteur des chenilles** autour du tronc pourra permettre de collecter les chenilles de processionnaires du pin lors de leur descente en procession en fin d'hiver. Une installation dès l'automne peut permettre d'être prêt, y compris si la procession est précoce (il arrive que les processions aient lieu dès décembre, lors d'hivers doux). Cette solution n'est toutefois pas suffisante en cas de présence d'un nombre important de nids dans le même arbre (il peut y avoir un phénomène d'engorgement dans la collerette). Prévoir dans ce cas une réhausse ou installez une deuxième goulotte avec sac.

Si vous réutilisez un piège de l'an dernier, veuillez vérifier que la collerette et la goulotte ne sont pas bouchées ou encombrées par des aiguilles ou morceaux d'écorces. Pensez à **vous protéger** (gants, lunettes, masque, et vêtements longs) lorsque vous manipulez les pièges, même en l'absence de chenilles, car ils peuvent contenir des poils urticants.

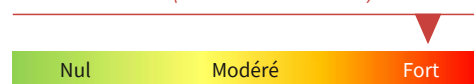
Favoriser tout au long de l'année la présence de **prédateurs** comme la **mésange** (se nourrissent des chenilles) et la **chauve-souris** (se nourrissent des papillons) en installant des nichoirs.

A noter : Au cours de l'année 2026, **des arrêtés préfectoraux ont été publiés dans chacun des départements** d'Auvergne-Rhône Alpes. Ils rendent obligatoire la lutte sur les espaces à enjeu pour la santé humaine. En savoir plus: <https://especes-enjeux-sante.fredon-aura.fr/ressources/reglementation/>



Jeunes chenilles (L1-L2)

Impact santé humaine
(chenilles urticantes)



Impact esthétique
(dégradation de l'aspect visuel)



Piège intercepteur pour collecter les chenilles

Galles du chêne

Biologie

Les galles sont des déformations des tissus végétaux provoquées par différents organismes, principalement de petits insectes chez les chênes. Elles peuvent apparaître sur les feuilles, les bourgeons, les rameaux ou encore les glands. Leur forme et leur couleur varient selon l'organisme à l'origine de leur formation.

Chez le chêne, les galles sont principalement causées par de petites guêpes appartenant à la famille des Cynipidae. Ces insectes sont généralement très discrets et mesurent seulement quelques millimètres. La femelle pond ses œufs dans les tissus de l'arbre. Après l'éclosion, la larve libère des substances qui modifient localement le développement des cellules végétales. Le chêne forme alors une galle autour de la larve.

La galle constitue à la fois un abri et une source de nourriture pour la larve pendant son développement. Certaines galles sont facilement reconnaissables : elles peuvent former de petites boules sur les feuilles, des excroissances sur les rameaux ou encore des structures plus complexes, parfois couvertes de filaments. Une même espèce de chêne peut ainsi accueillir de nombreuses espèces de galles différentes.

La présence de galles est généralement sans conséquence pour l'arbre. Même lorsqu'elles sont nombreuses, les galles ne provoquent habituellement que des atteintes localisées et ne compromettent pas la santé d'un chêne adulte. Il n'est donc pas nécessaire de les éliminer ou de traiter l'arbre.

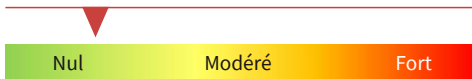
Observations

Des galles ont été observées sur la commune de Sallèdes (63) ce mois-ci.



Exemples de galles du chêne - V. GAUTHIER

Impact esthétique
(dégradation de l'aspect visuel)



Financé par

Chenille bucéphale *Phalera bucephala*

Biologie

La chenille bucéphale (*Phalera bucephala*) est la larve d'un papillon de nuit présent dans une grande partie de la France. Elle fréquente principalement les feuillus, notamment les chênes, mais peut également être observée sur les saules, bouleaux, hêtres, peupliers et autres arbres à feuilles caduques. Les chenilles apparaissent généralement au cours de l'été.

La chenille est facilement reconnaissable à son corps jaune orangé et noir, couvert de longs poils. Elle n'est pas considérée comme urticante : ses longs poils ne provoquent normalement pas les réactions cutanées caractéristiques des chenilles processionnaires.

Elle vit souvent en groupe lorsqu'elle est jeune et peut former des rassemblements importants sur les branches et le feuillage. À mesure qu'elles grandissent, les chenilles se dispersent et consomment les feuilles de leur arbre hôte.

Les dégâts sont principalement liés à la consommation du feuillage. En cas de forte présence, les chenilles peuvent provoquer une défoliation importante de certaines branches, voire de l'ensemble de la couronne. Sur un arbre adulte et en bonne santé, une défoliation ponctuelle est généralement bien supportée : le chêne peut produire de nouvelles feuilles et poursuivre sa croissance.

La chenille bucéphale fait partie des insectes naturellement présents dans les écosystèmes forestiers et urbains. Ses populations varient d'une année à l'autre et sont régulées par de nombreux prédateurs et parasites. Sa présence, même accompagnée de dégâts visibles, ne signifie donc pas nécessairement que l'arbre est en danger.

Observations

Des chenilles bucéphales ont été observées sur chêne début septembre à Orléat (63).



Chenilles bucéphales - QUINTESSANCE PAYSAGE



Financé par



Papillon palmivore *Paysandisia archon*

Biologie

Voir le BSV JEVI 2026 n°5

Impact esthétique
(dégradation de l'aspect visuel)

Nul Modéré Fort

Impact patrimonial

(peut causer la mort des palmiers atteints)

Observations

Observations réalisées à Saint Cyr (07) et Vezeronce Curtin (38).

Méthodes de lutte



Biocontrôle : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien:

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Le papillon peut entraîner la mort du palmier infecté. Un traitement avec des nématodes entomopathogène (*Steinernema carpocapsae*) peut être réalisé. Il peut agir en curatif si les dégâts au niveau du palmier atteint ne sont pas encore trop importants.

En France, la lutte contre le papillon palmivore n'est plus obligatoire sauf en parcelles de culture, de vente et de stockage de palmiers.

Vous pouvez retrouver plus d'info dans la plaquette réalisée par FREDON Occitanie [ICI](#). A noter que le terme "réglementé" n'est plus d'actualité comme indiqué dans la plaquette.



Papillon palmivore

Pyrale du buis *Cydalima perspectalis*

Biologie

La pyrale du buis *Cydalima* (ou *Diaphana*) *perspectalis* est un papillon de nuit originaire de l'est de l'Asie dont les chenilles se nourrissent des feuilles de buis (*Buxus* spp.). Arrivée en Europe en 2007 (premières observations en Allemagne), cette espèce est présente en France depuis 2008 et a depuis rapidement colonisé le territoire puisqu'en 2015, toutes les régions métropolitaines étaient touchées. Si dans son aire de répartition d'origine *Cydalima perspectalis* peut se développer aussi sur fusain et sur houx, il semblerait qu'en Europe seuls les buis soient impactés.

Ce sont les chenilles qui hivernent, dans des cocons de soie tissés entre des feuilles de buis. Au printemps, ces chenilles sortent de leur diapause et commencent à se nourrir de feuilles jusqu'à leur nymphose qui a lieu courant mai/juin. Les premiers papillons émergent fin mai/début juin avec un pic de vol courant juin.



Papillon de pyrale du buis

Après reproduction, les œufs sont pondus sur les feuilles et éclosent 3 à 5 jours plus tard. La 2ème génération de chenilles s'observe donc de juin à mi-août selon les conditions climatiques.

Par la suite, les générations commencent à se chevaucher et se succèdent jusqu'à l'entrée en diapause, qui a lieu courant octobre ou novembre selon la région. Ainsi, on peut observer 2 à 5 générations par an selon la zone géographique.

En Rhône-Alpes, 4 à 5 générations sont possibles.

Observations

Des papillons ont été signalés dans le secteur Grand Chambéry Coeur de Savoie (73)

Méthodes de lutte



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.

Cf. Note de service DGAL/SDQSPV en cliquant sur le lien :

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Il est possible de traiter les chenilles, idéalement une semaine après chaque pic de vol (surveillance avec piège à phéromones) avec des produits à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*). Ce traitement et à réaliser rapidement, au vu de la baisse des captures.

Les méthodes alternatives à base de *Bacillus thuringiensis* sont efficaces appliquées sur jeunes stades (effet de destruction des cellules de la paroi intestinale).



VERGER

Carpocapse des pommes et des poires (*Cydia pomonella*)

Biologie et moyens de lutte

cf. BSV JEVI AURA 2026 n°2

Moyens de lutte

C'est le moment d'appliquer des **nématodes** qui agiront sur les larves qui redescendent pour entrer en diapause dans le sol. Pour une efficacité de cette méthode, la température doit être supérieure à 10 degrés, et il faut la présence d'un film d'eau dans les heures qui suivent l'application (la pluie est favorable)

Financé par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bulletin de Santé du Végétal « Jardins, Espaces Végétalisés
et Infrastructures » - Auvergne Rhône Alpes

BSV n°07 du 09/10/2026



PROPHYLAXIE : les gestes d'automne

Vous avez observé des maladies ou ravageurs dans votre jardin durant la saison ? Quelques gestes permettront de limiter leur présence pour la saison prochaine. Ces mesures de prévention constituent ce que l'on appelle la prophylaxie.

Supprimer les résidus de cultures ou feuilles contaminées

Ramassez les fruits abîmés ou pourris : Enlevez les fruits restés sur l'arbre ou tombés au sol (ex. pommes atteintes de moniliose, ou attaquées par le carpocapse). Si vous avez des poules, placez-les sous les arbres elles participeront activement en consommant fruits abîmés, et/ou les ravageurs.

Ramassez les feuilles malades sous vos arbres et arbustes : Ramassez les feuilles tombées au sol si elles présentent des signes de maladies (comme le black rot du marronnier, la maladie des taches noires du rosier) ou de ravageurs (ex mineuse du marronnier).

Retirez les résidus de culture : Arrachez les pieds de tomates, courges ou haricots en fin de vie pour éviter qu'ils n'abritent des champignons ou des larves d'insectes.

Et notez bien l'emplacement des cultures de cette année, afin de réaliser la **rotation des cultures** l'année prochaine.

Ces résidus de cultures et feuilles/fruits contaminés peuvent être compostés, la montée en température (> 50°C) créée par l'action des microorganismes à l'intérieur du composteur ou du tas de compost est souvent suffisante pour éliminer une bonne partie des pathogènes. Toutefois, dans un compost ménager, la montée en température n'est pas systématique, contrairement au compostage industriel. Elle suppose d'avoir apporté des volumes suffisamment conséquents de déchets. Attention également, les insectes ravageurs des plantes mises au compost ne sont pas forcément détruits... Donnez plutôt les fruits véreux aux poules!

Si vous stockez ou utilisez des feuilles malades en paillage, veillez à les utiliser à distance des végétaux sensibles.

Taille prophylactique

Réalisez une taille prophylactique en coupant nettement les rameaux et branches mortes, malades ou abîmées sur les arbres et arbustes. Intervenez hors période de gel, utilisez un matériel bien **affûté**, et **désinfectez** les lames pour éviter la dissémination de maladies.

Accueil de la biodiversité utile

Installez des gîtes pour les insectes (coccinelles, chrysopes...) et nettoyez les nichoirs à oiseaux avant janvier pour favoriser les futures populations de mésanges qui régulent les chenilles.



Rappel : Le brûlage des déchets verts est interdit ! (que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin). Il est passible d'une amende de 750 €.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

Des dérogations peuvent être délivrées par le préfet pour l'élimination d'espèces exotiques envahissantes.

En savoir plus sur la gestion des déchets verts :

- [Guide Réduction des Déchets Verts Collectivités](#)
- [Des trésors dans mon jardin : Fiches conseil pour les particuliers](#)

Financé par



Cochenille tortue du pin *Toumeyella parvicornis*



C'est une cochenille décrite pour la première fois en Floride en 1897 et dont l'aire de répartition est limitée à l'Amérique du nord jusque dans les années 2000. Elle a été introduite accidentellement en Amérique centrale et aux Caraïbes puis en Italie en 2014 et en France (région de Saint Tropez) en 2021.

Elle concerne les pins (pin Pignon, pin Maritime, pin noir et pin sylvestre).

Description

Les oeufs sont petits, rosâtres et ovoïdes. Le premier stade larvaire représente la phase mobile de l'insecte, qui peut être transporté **par le vent**. La propagation peut aussi se faire par la **plantation d'arbres contaminés**.

L'insecte femelle possède 3 stades larvaires avant le stade adulte. Les femelles adultes sont ovales, 3,5 à 5 mm de long, 3 à 4 mm de large. Elles portent une robe marron rouge, ponctuée de spots noirs. Cela leur donne l'apparence d'une carapace de tortue lorsqu'elles sont observées sur les pousses et rameaux, d'où leur nom. Lorsqu'elles sont observées sur les aiguilles, elles ont un aspect différent. Leur forme est allongée et leur couleur verdâtre. Un seul type est observé sur un hôte donné.

Les mâles adultes sont bruns avec des ponctuations blanches. Plus petits, ils mesurent 1,5 mm et ne vivent que 2 jours. Ils sont plus discrets.

La femelle hivernante termine son développement au printemps. Elle consomme la sève des pins et pond jusqu'à 500 oeufs. Il peut y avoir 1 à 4 générations suivant la température de la région où vit l'insecte.

Nuisibilité

La consommation de sève par les larves et les adultes entraîne un **jaunissement**, puis un **dessèchement** des pousses. D'**importants écoulements de miellat** inhibent la photosynthèse.

Cela provoque une mortalité de branches de plus en plus grosses, et peut conduire à la mortalité de l'arbre.



Cochenille tortue du pin (Source : Eric CHAPIN)



Houppier d'un pin attaqué par la cochenille tortue (Source : Eric CHAPIN)

Que faire en cas de suspicion ?

La cochenille tortue du pin est un organisme nuisible provisoirement considéré comme Organisme de quarantaine en France (arrêté du 11 mars 2022).

Il est obligatoire de déclarer toute suspicion de cochenille tortue du pin au SRAL (Service Régional de l'Alimentation) ou à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes.

SRAL : sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr ou 04 73 42 15 00 - poste 8058#

FREDON AURA : contact@fredon-aura.fr ou 04 37 43 40 70

Les capricornes asiatiques (*Anoplophora chinensis* et *Anoplophora glabripennis*) sont des coléoptères xylophages de la famille des Cerambycidae. Ils sont originaires d'Asie orientale et très polyphages: ils s'attaquent à de très nombreux feuillus, tant ornementaux que fruitiers ou forestiers, avec une prédilection pour les essences à bois tendre. Par conséquent, ils sont classés organismes de quarantaine prioritaires (OQP) selon le règlement européen 2019-1702 du 01/08/2019. Au niveau Européen, quelques individus ont déjà été détectés en Autriche (2001), Italie (2000), Croatie (2007) et Suisse (2011). En France, les premières détections datent de 2003. Les foyers ont tous été éradiqués avec succès ou sont en cours de l'être. En Auvergne-Rhône-Alpes, il y a déjà eu plusieurs signalements de capricornes. Le dernier date de 2023 avec un capricorne des agrumes sur un lilas d'Inde en Haute-Savoie.



Adulte de *Anoplophora chinensis* - Source: christianchua - INaturalist



Adulte de *Anoplophora glabripennis*
Source: rrna - INaturalist

Description et nuisibilité

Anoplophora chinensis, communément appelé le capricorne asiatique des agrumes, mesure environ 20 à 30 mm de long. *Anoplophora glabripennis*, ou le capricorne asiatique, mesure plutôt entre 25 et 40 mm. Les deux insectes ont un corps noir avec des taches blanches. Ils possèdent de longues antennes pouvant atteindre jusqu'à 1,5 fois la longueur de leur corps. Les deux espèces se distinguent morphologiquement grâce aux élytres: celles de *A. chinensis* présentent un aspect granuleux dans leur partie antérieure alors que celles de *A. glabripennis* sont entièrement lisses. Les adultes se nourrissent de l'écorce et des feuilles des arbres.

Les jeunes adultes émergent des arbres infestés dès avril et sont capables de parcourir plusieurs centaines de mètres en vol à la recherche de nouveaux hôtes. Leur régime alimentaire se compose principalement de feuillus à bois tendre, tels que les **érables, châtaigniers, marronniers, bouleaux, peupliers, ormes, saules, aulnes, platanes, frênes, ainsi que certaines espèces du genre *Prunus* et *Pyrus***. Contrairement à la plupart des longicornes qui privilégient les arbres affaiblis ou morts, les capricornes asiatiques peuvent attaquer et tuer des arbres sains, accentuant ainsi leur nuisibilité.

Les femelles, après avoir été fécondées, pondent entre 35 et 200 œufs, déposés dans des fentes de l'écorce qu'elles créent avec leurs mandibules. Les œufs, blanchâtres et cylindriques, mesurent entre 5 et 7 mm. Les larves, qui n'ont pas de pattes, sont également blanchâtres et peuvent atteindre environ 5 cm de long, avec une tête brune. Elles commencent par se nourrir des tissus vasculaires sous-corticaux, puis, en grandissant, elles creusent profondément



Les capricornes asiatiques (*Anoplophora chinensis* et *Anoplophora glabripennis*)



dans le cœur de l'arbre, causant des dommages significatifs. Les larves mettront entre 1 et 4 ans avant de se nymphosier et devenir adulte. Les symptômes d'une infestation incluent des branches flétries, des décolorations de l'écorce, et des trous d'émergence visibles. Les deux espèces se distinguent notamment par leur situation sur les arbres atteints: *A. chinensis* se trouvera davantage à la base de l'arbre alors que *A. glabripennis* sera plus haut vers le houppier.



Trous d'émergence de *A. chinensis* (au-dessus) et *A. glabripennis* (à droite)
Source: Mateo Maspero - EPPO

Les insectes passent l'hiver sous forme larvaire ou nymphale. Les adultes émergent d'avril à août, creusant un trou de sortie circulaire d'environ 1 cm de diamètre dans l'écorce. Une fois en vol, ils se dirigent vers les parties supérieures de l'arbre pour se nourrir (feuilles, écorce jeune) et se reproduire. La durée de vie des adultes s'étend de 1 à 2 ans en Asie.

Il a été identifié que *A. chinensis* arrive en Europe plutôt par l'intermédiaire de végétaux d'ornement alors que *A. glabripennis* voyagerait plutôt via du bois d'emballage (par ex. les palettes) non traité.

La menace posée par les capricornes asiatiques est d'une importance capitale pour la santé des forêts, la biodiversité et la sécurité alimentaire. La sensibilisation et la prévention restent des outils essentiels dans la lutte contre leur propagation, garantissant ainsi la protection de nos écosystèmes.

Que faire en cas de suspicion ?

Anoplophora chinensis et *Anoplophora glabripennis* sont considérés comme des organismes de quarantaine prioritaires en France. La lutte est de plus obligatoire en vue de leur éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de leur enrayement (règlement (UE) 2019/1702 du 01/08/2019).

Il est donc obligatoire de déclarer toute suspicion de *Anoplophora chinensis* ou *Anoplophora glabripennis* au SRAL (Service Régional de l'Alimentation) ou à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes.

SRAL : sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr ou 04 73 42 15 00 - poste 8058#

FREDON AURA : contact@fredon-aura.fr ou 04 37 43 40 70

Ce bulletin est publié à partir d'observations ponctuelles ou régulières, réalisées par un réseau d'épidémiosurveillance en jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI). S'il donne une tendance de la situation phytosanitaire régionale la plus représentative et objective possible, il reste nécessaire pour chaque gestionnaire de JEVl de considérer également le résultat de ses propres observations. Les informations contenues dans ce bulletin ne peuvent être transposées telles quelles à d'autres situations. Elles permettent de donner des tendances d'évolutions phytosanitaires à l'échelle de petites régions. FREDON AURA dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les gestionnaires d'espaces vert, jardiniers amateurs ou détenteurs de végétaux sur la base des informations communiquées dans ce bulletin.

Observations : FREDON AURA, E.GONZALES, D.FERVEL (Ent. QUINTESSANCE).

Rédaction et animation : FREDON AUVERGNE RHONE ALPES

Directeur de la publication : Aurélien GAYET, Président de FREDON AURA

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVl AURA du 09/10/2026 ».

Coordination et renseignements : Guillaume BRAUN, Virginie GAUTHIER (FREDON AURA) - bsv.jevi@fredon-aura.fr

Crédits photo :

Si non spécifié, FREDON AURA

Financé par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bulletin de Santé du Végétal « Jardins, Espaces Végétalisés
et Infrastructures » - Auvergne Rhône Alpes
BSV n°07 du 09/10/2026